

splanr!

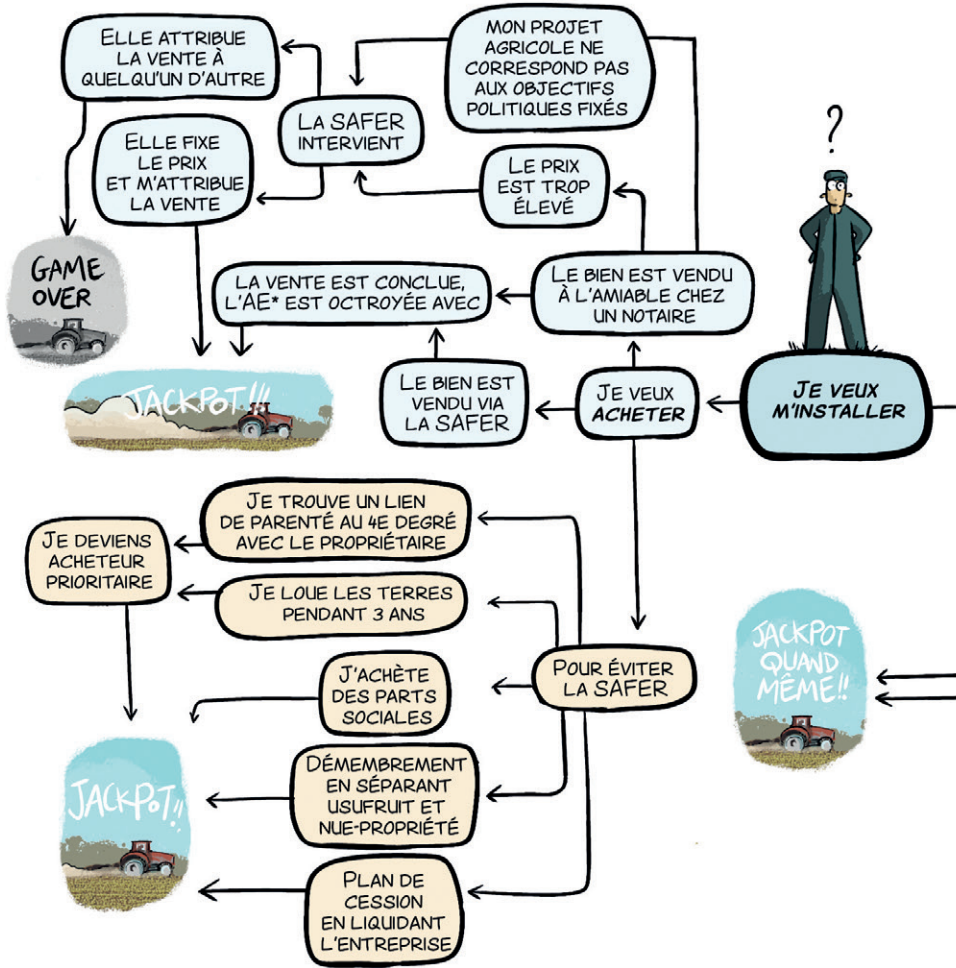
# À l'ombre des Safer, la guerre des champs



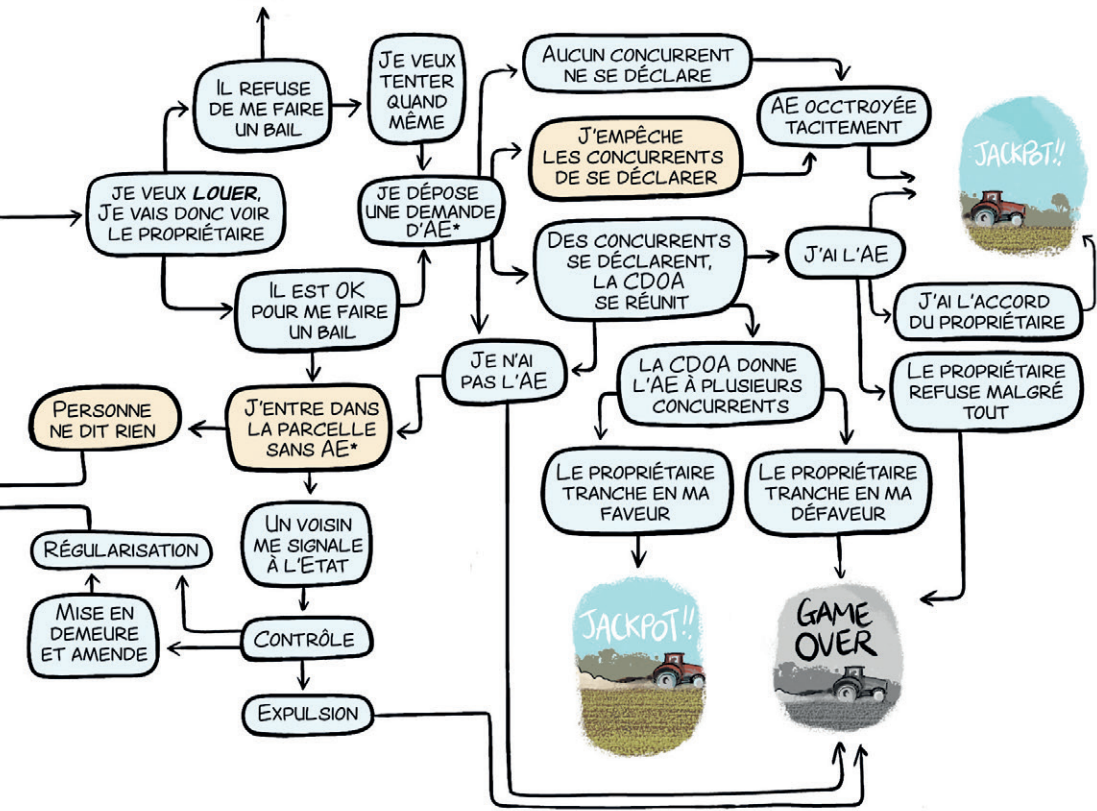
La Bretagne veut installer un millier d'agriculteurs par an, d'ici 2028. Aujourd'hui, un peu plus de 500 parviennent à lancer leur activité chaque année, tandis que d'énormes fermes se dessinent au détour de complexes montages juridiques. Des exploitations de 1.000 hectares, parfois 1.400 hectares. Celles de plus de 200 hectares deviennent monnaie courante. En dix ans, leur nombre a doublé dans tous les départements bretons.

Quelques hectares de plus pour cultiver du maïs, pour épandre le lisier de ses bêtes, pour construire un méthaniseur, consolider l'entreprise, l'agrandir pour la transmettre à son enfant : chacun élabore sa stratégie pour parvenir à ses fins, quitte à flirter avec la légalité et utiliser la violence.





\*AE : AUTORISATION D'EXPLOITER



JEAN LEVEUGLE - LES SAVOIRS AMBULANTS

# À l'ombre des Safer, la guerre des champs

Enquête publiée en septembre 2023.

La Bretagne veut installer un millier d'agriculteurs par an, d'ici 2028. Aujourd'hui, un peu plus de 500 parviennent à lancer leur activité chaque année, tandis que des méga-fermes se dessinent au détour de complexes montages juridiques. Des exploitations de 1.000 hectares, parfois 1.400 hectares. Celles de plus de 200 hectares deviennent monnaie courante. En dix ans, leur nombre a doublé dans tous les départements bretons.

Certains veulent quelques hectares de plus pour cultiver du maïs, pour épandre le lisier de leurs bêtes, pour construire un méthaniseur, consolider l'entreprise, l'agrandir pour la transmettre à leur enfant. C'est sans compter l'appétit des villes qui utiliseraient bien une poignée d'hectares pour construire un quartier pavillonnaire ou un centre commercial. Chacun élabore sa stratégie pour parvenir à ses fins, quitte à flirter avec la légalité et utiliser la violence. C'est un mouvement de fond, initié par le gouvernement français après-guerre, qui est à l'œuvre : concentrations et agrandissements au détriment de l'agriculture familiale.

La France assure vouloir désormais inverser la vapeur en favorisant les installations. Pour y parvenir, elle compte s'appuyer sur ses deux arbitres. Les Safer régulent la vente des terres pour empêcher la spéculation foncière et favoriser le maintien des exploitations agricoles. La CDOA, commission départementale d'orientation de l'agriculture, octroie des autorisations d'exploiter aux agriculteurs. Mais des tactiques pour éviter le carton rouge existent.

## Qui est Splann ! ?

*Splann !* est une association, basée à Guingamp, dont l'objet est de produire des enquêtes journalistiques d'utilité publique en Bretagne et dans le monde, en français et breton. Grâce aux dons des citoyen·nes, Splann ! rémunère des journalistes pour produire des enquêtes au long cours et les publier sur son site internet et son infolettre.

## Abonnez-vous !

Pour suivre les enquêtes publiées par *Splann !*,  
abonnez-vous à notre infolettre,  
en français ou en breton, sur [www.splann.org](http://www.splann.org)

## VOLET 1

### DES EMPIRES AGRICOLES BÂTIS À L'ABRI DES REGARDS

..... page 7

Au delà de 180 hectares, une ferme est considérée comme trop grande par les services de l'État. Pourtant, certaines exploitations dépassent 1.000 hectares, l'équivalent de vingt fermes moyennes.

## VOLET 2

### LA SAFER, L'OUTIL ROUILLÉ DE LA RÉGULATION FONCIÈRE

..... page 15

La Safer est l'arbitre du foncier en France mais son sifflet est grippé. Au point qu'elle ne parvient ni à empêcher un accaparement des terres agricoles, ni à installer 1.000 agriculteurs par an.

## VOLET 3

### PROMIS, JURÉ, CRACHÉ : LA BRUTALITÉ DU MARCHÉ FONCIER

..... page 23

Le foncier agricole est limité. Pour obtenir les parcelles désirées, il faut jouer des coudes. Appels téléphoniques répétés, menaces, dénigrement, intimidations, tous les coups sont permis pour éliminer un concurrent.

## VOLET 4

### UNE RELÈVE AGRICOLE QUI NE PASSE PAS

..... page 33

Près d'un quart des nouveaux agriculteurs bretons s'orientent vers une agriculture plus durable mais se heurte au mépris des agriculteurs dominants, ceux de la filière lait et de la production hors-sol.

## Boîte noire

Au cours de notre enquête, nous nous sommes plongés dans une centaine de documents, de rapports, et avons contacté des dizaines d'interlocuteurs et interlocutrices. Une part infime d'entre eux sont mentionnés dans les différents volets de l'enquête.

Les personnes qui témoignent dans cette enquête sont presque toutes anonymisées. Elles craignent de subir des pressions, des menaces ; à leur rencontre ou à celle de leurs proches. Parce que milieux agricole et rural sont imbriqués, les intimidations viennent jusque dans la cour de la ferme, au pas de la porte.

Nous avons également sollicité ces chefs d'exploitation ayant recours au montage sociétaire. François Le Bihan, Dominique Kerdoncuff et la famille Nagat n'ont pas répondu à nos sollicitations. Nous avons sollicité Quentin Sargent qui n'a pas donné suite. Nous avons contacté les services de l'État, préfecture, Draaf et DDTM, qui ont refusé de s'entretenir avec *Splann* !. Ils ont néanmoins répondu partiellement par écrit à une première série de questions. La Région Bretagne a également décliné un entretien avec Arnaud Lecuyer, vice-président en charge de l'agriculture, mais a rédigé des premiers éléments de réponse. Leurs réponses sont à lire sur [www.splann.org](http://www.splann.org)

Cette enquête aborde la politique régionale agricole, raison pour laquelle nous nous sommes concentrés sur les quatre départements bretons, et avons exclu la Loire-Atlantique. Intégrer ce département aurait signifié creuser et confronter la politique agricole des Pays de la Loire, en récupérer les données, identifier les points de comparaison pertinents pour apporter une analyse globale à cinq départements. Soit une charge de travail supplémentaire et un fort risque de dispersion que nous avons choisi de ne pas assumer.

**Retrouvez-nous sur les réseaux :**



@Splannenquetes



@Splannenquetes



Splann lanceur  
d'enquêtes



@Splannenquetes



Splann

## VOLET 1

# DES EMPIRES AGRICOLES BÂTIS À L'ABRI DES REGARDS

Au delà de 180 hectares, une ferme est considérée comme trop grande par les services de l'État. Pourtant, certaines exploitations dépassent 1.000 hectares, l'équivalent de vingt fermes moyennes. Petit à petit, l'agriculture familiale disparaît au profit d'une agriculture de firme, entraînant une désertification des campagnes. Le gouvernement, lui, est dans le déni.



- 】 Face à l'apparition de fermes de 1.000 hectares, l'État s'embourbe dans le déni.
- 】 Des montages juridiques permettent l'agrandissement incontrôlé de fermes.
- 】 La filière porcine est la championne de l'accumulation foncière.
- 】 En dix ans, le nombre de fermes de plus de 200 hectares a doublé.

Chemise à carreaux Ralph Lauren, doudoune bleu marine et pantalon cintré, François Le Bihan, 42 ans, prend la pose<sup>1</sup>, chou-fleur ou épinards à la main au gré des besoins des photographes. Présenté tour à tour comme « *agriculteur* », « *éleveur* » ou encore « *cultivateur* », François Le Bihan est surtout un chef d'entreprises, héritier du patient travail de son père, Daniel.

Sa holding FLB chapeaute l'ensemble de ses sociétés. Nous en avons dénombré 23, sous onze formes juridiques différentes : des EARL, des SCI, des GFA, mais aussi des groupements d'employeurs, un groupement d'intérêt économique et l'incontournable SCEA. Grâce à la société civile d'exploitation agricole, il est possible de prendre les rênes d'une entreprise en rachetant, en plusieurs fois, ses parts sociales. Un moyen tout à fait légal et répandu pour avaler son voisin sans qu'aucun service de l'État ne mette son nez dans vos affaires.

François Le Bihan a acquis une ferme de 160 hectares par-ci, une autre de 30 hectares par-là. Mis bout à bout, nous arrivons à une estimation minimale de 1.450 hectares, soit quatre fois la superficie de Guingamp. Plusieurs sources nous indiquent que nous sommes en-deçà de la vérité.

Ces terres costarmoricaines s'étendent des bordures de Loudéac, jusqu'à Plédran, en passant par Trévé,

Hémonstoir, Saint-Caradec, Bréhan. La disparition de haies, arbres et talus a permis de façonner des centaines d'hectares où la symétrie des rangs de légumes et céréales côtoie les perspectives dessinées par les vastes hangars agricoles qui hébergent les porcs. La surface moyenne d'une ferme bretonne est de 62 hectares<sup>2</sup>. L'empire Le Bihan représente 22,5 fermes à lui tout seul.

## **PASSER OUTRE LA SAFER**

Pour avaler ses voisins et étendre son domaine, il aura fallu du temps, de la négociation, une ingénierie juridique au service d'une optimisation foncière. Une stratégie légale aux résultats diamétralement opposés à l'intérêt général et aux objectifs du gouvernement qui souhaite conserver et favoriser une agriculture familiale.

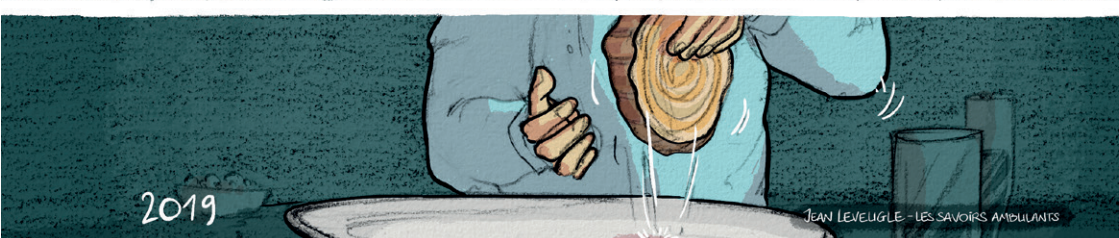
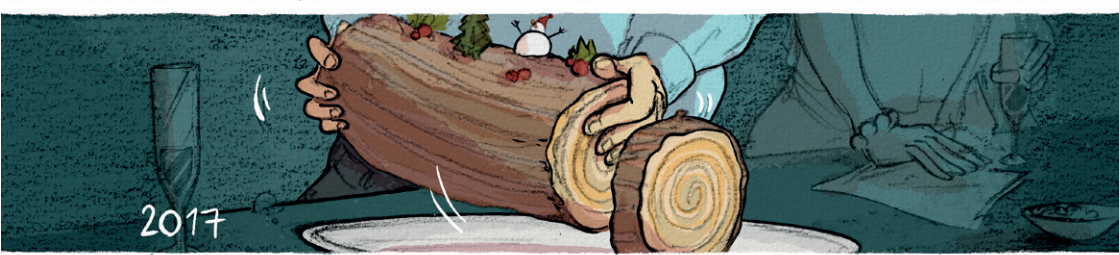
Le rachat d'exploitations en jouant la carte du rachat de parts sociales est une habitude chez la famille Le Bihan, comme cela a été le cas avec le Gaec du Point du jour, une ferme vieille de 50 ans, rachetée en trois coups.

En 1975, la famille Nagat crée le Gaec du Point du jour, un élevage porcin installé à Loudéac, dans les terres, en Centre Bretagne. 1989 marque le passage de relais entre Marcel et la nouvelle génération. Il prend sa retraite et revend ses parts à Patrick, Thierry, Didier et le plus jeune, Bertrand Nagat. En 2016, ils ont tous entre 55 et 62 ans.

1] « Un grand patron aux champs », Le Télégramme, 15 mai 2019

2] « La Bretagne perd un quart de ses exploitations en dix ans, mais conserve sa surface agricole », Agreste, décembre 2021





Un moment crucial dans la vie de ces éleveurs et celle de leur entreprise. Il est autant question de transmettre un outil de travail fonctionnel qui pèse au moins 243 hectares que d'en tirer un bon prix pour financer leur retraite. Cette année-là, Patrick se retire de l'entreprise, qui est transformée en société civile d'exploitation agricole, une SCEA. Cette structure juridique, entre autres, permet de vendre l'entreprise par morceaux. François Le Bihan et sa sœur Myriam mettent un premier pied dans la porte : ils entrent au capital de l'entreprise avec dix parts sociales sur un total de 2.010.

L'année suivante, trois jours avant Noël, les trois Nagat se rendent chez le notaire avec François et Myriam Le Bihan. Ils vendent la quasi-totalité de leurs parts sociales à la holding FLB dirigée par François Le Bihan.

La SCEA du Point du jour ressemble à une bûche de Noël. Une toute petite tranche pour Thierry, la même chose pour Didier et Bertrand. Plus gourmand, François et Myriam Le Bihan ont chacun une tranche épaisse. Et le glouton de cette belle bûche de Noël est la holding FLB qui se réserve la quasi-totalité de la bûche. Les mini-parts de bûche des Nagat sont difficiles à couper tellement elles sont fines. Elles sont pourtant cruciales. Grâce à elles, la Safer, la société régulatrice du foncier agricole, ne peut contester ni le découpage, ni le prix de vente des parts. Elle peut uniquement regarder Le Bihan se lécher le bout des doigts.

C'est en octobre 2019, alors que Bertrand, le plus jeune des trois, atteint 58 ans, que la vente est finalisée. Les Nagat et les Le Bihan retournent une nouvelle fois chez le notaire et terminent le passage de relais. Thierry,

# « Ce ne sont pas les hectares qui comptent, mais le chiffre d'affaires. »

Didier et Bertrand vendent chacun les deux parts sociales qu'ils détiennent à la holding FLB. François Le Bihan vient de prendre le contrôle à 100 % de cet élevage et de s'agrandir avec 243 hectares supplémentaires.

Au fil des années et des acquisitions, François Le Bihan a rôdé sa technique. Au printemps 2021, il renforce son empire de 160 hectares supplémentaires en absorbant la ferme de son voisin direct. Le tout en trois mois seulement.

## LA FILIÈRE PORCINE À LA POINTE

Cette méthode est bien connue, comme le documente l'analyse des marchés

fonciers de 2021 publiée par la fédération nationale des Safer<sup>3</sup> : « *Le cas de deux cessions sur deux années consécutives est le plus fréquent : il est rencontré dans 45 % des cas. [...] La vente de parts d'une même société serait donc moins à relier à des transmissions familiales qu'à des prises de participations externes.* »

Le groupe Le Bihan fait partie des plus grosses exploitations bretonnes. Mais il n'est pas le seul à dépasser le millier d'hectares, ni le seul à user du rachat de parts sociales pour s'agrandir en passant sous les radars de la Safer. La pratique est même courante.

Dans les Côtes-d'Armor, nous pouvons mentionner Laurent Dartois, qui possède a minima

800 hectares de terres via au moins onze entreprises à son nom. Idem avec Dominique Kerdoncuff en Finistère nord qui flirte au moins avec le millier d'hectares à travers huit entreprises différentes, de la SCEA en passant par la SCI, sans oublier le GFA. En Ille-et-Vilaine, Michel Crespel et ses deux fils, Romain et Philippe, alignent près de 600 hectares ainsi que les structures juridiques avec plusieurs holdings, onze SCEA ou encore sept SCI pour totaliser 31 entreprises. Interrogé, Michel Crespel estime que ces chiffres sont sur-évalués, « *le nombre d'hectares, c'est le dernier de mes soucis. Pour moi ce qui compte, c'est le chiffre d'affaires.* »

3] *Le prix des terres*, p20, rapport de la fédération nationale des Safer, 2021



François Purseigle et Bertrand Hervieu, sociologues, publient en 2022 l'ouvrage *Une agriculture sans agriculteurs*<sup>4</sup>. « Sept exploitations sur dix en élevage porcin sont des exploitations de grande taille économique. Alors que les exploitations de taille moyenne étaient, il y a encore dix ans, majoritaires en Bretagne, les exploitations dites « grandes » représentent aujourd'hui 37 % des exploitations bretonnes. » Les chercheurs relèvent également que la filière porcine est celle où l'on recense le plus de holdings, des sociétés de gestion de patrimoine financier qui abritent des dizaines d'entreprises agricoles aux formes juridiques variées. Ce qu'incarnent Le Bihan, Dartois, Kerdoncuff, Crespel. Tous des producteurs de porcs. « Cette réalité, souvent niée, illustre l'émergence d'agricultures sans agriculteurs ou dirigées par

des chefs d'entreprise éloignés de la figure traditionnelle du chef d'exploitation familiale », expliquent les chercheurs.

### **DES FERMES DIFFICILES À TRANSMETTRE**

« Dans certaines régions comme la Bretagne, où des filières d'élevage se sont engagées dans un processus de concentration particulièrement net, le nombre d'exploitations de taille moyenne s'est même réduit de près de 40 % entre les deux derniers recensements », ceux de 2010 et 2020. C'est ce que François Purseigle et Bertrand Hervieu, sociologues, développent dans leur livre *Une agriculture sans agriculteurs*<sup>5</sup>. Des fermes de plus en plus grandes, aux montages juridiques de plus en plus complexes. Et comme dans un jeu de vases communicants, les exploitations

4] *Une agriculture sans agriculteurs*, p71, François Purseigle et Bertrand Hervieu, éditions SciencesPo Les presses, 2022

5] *Une agriculture sans agriculteurs*, p72, François Purseigle et Bertrand Hervieu, éditions SciencesPo Les presses, 2022

individuelles, elles, sont de moins en moins nombreuses. « *Le scénario actuellement à l'œuvre est bien celui d'un accaparement des terres au détriment de candidats à l'installation* », estime le rapport Sempastous, consacré à la régulation du foncier agricole<sup>6</sup>. La fédération nationale des Safer<sup>7</sup> confirme une tendance « *vers l'agrandissement d'exploitations existantes plutôt que l'installation de nouveaux agriculteurs. Si ce mouvement se poursuit dans le cadre de l'accélération des départs en retraite, c'est le visage de l'agriculture française, aussi la vitalité même des territoires ruraux, qui sont en jeu.* »

Avec des entreprises agricoles de plus en plus importantes, elles deviennent trop grosses et trop chères à transmettre à un agriculteur ou même à un binôme d'agriculteurs. L'organisation du travail au sein des exploitations s'en ressent. La sous-traitance se développe à travers l'essor des entreprises de travaux agricoles, les ETA. La Bretagne en compte 850 en 2023, soit près de 6.000 salariés. Les éleveurs ont de plus en plus besoin de déléguer des cultures pour se concentrer sur l'élevage.

Sous-traiter, via des ETA, pour se

concentrer sur l'élevage explique cette évolution. Mais ce n'est pas la seule. Les processus de délégation s'expliquent aussi « *par les difficultés de transmission et de reprise de structures toujours plus grandes et plus capitalisées* », estime une étude de 2020<sup>8</sup>, à tel point qu'un nouveau métier agricole voit le jour : le *land manager*. Mais la Bretagne n'est pas encore concernée, assure le sociologue François Purseigle.

## **LA RÉSILIENCE DE L'AGRICULTURE FAMILIALE**

Quand on demande au directeur de la Safer Bretagne, Thierry Couteller, pourquoi miser sur les installations et vouloir favoriser l'agriculture familiale,

il convoque les Nations unies<sup>9</sup> : « *Elles disent bien que l'agriculture familiale est la plus résiliente du point de vue des crises climatiques*

*mais aussi face aux aléas économiques. C'est celle qui résiste le mieux et apporte un dynamisme dans les territoires ruraux. Un agriculteur qui s'installe, ce sont sept emplois induits. Ce sont aussi des familles, des enfants, donc des écoles, des commerces, des services. C'est aussi une question de souveraineté alimentaire. Avec l'agriculture de firme, la priorité ce sont les*

## **L'agrandissement au détriment de l'installation.**

6] *Rapport sur la proposition de loi portant mesures d'urgence pour assurer la régulation de l'accès au foncier agricole au travers de structures sociétares*, p7, Jean-Bernard Sempastous au nom de la commission des affaires économiques, Assemblée nationale, mai 2021

7] *Le prix des terres*, p14, rapport de la fédération nationale des Safer, 2021

8] « *Fragmentation du modèle de l'exploitation familiale et nouvelles structurations des relations capital-travail-foncier en agriculture* », p5, *Agronomie environnement et sociétés*, P Jeanneaux, F Purseigle, L Bodiguel, B Hervieu, décembre 2020

9] *Agriculture familiale*, note d'orientation juridique, FAO, S. Blondeau et A. Korzenszky, mars 2022

capitaux. Ce qu'il y a dans votre assiette est secondaire. »

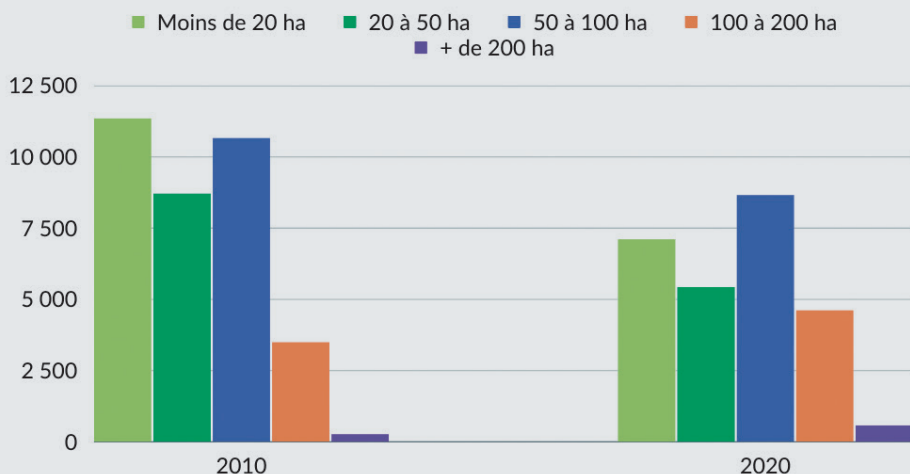
L'agriculture de firme, c'est quand l'agriculture n'est plus aux mains des agriculteurs eux-mêmes. Cette tendance est peu visible en Bretagne pour le moment. Néanmoins, la journaliste Lucile Leclair détaille dans son livre *Hold-up sur la terre*<sup>10</sup> le cas d'un rachat de terres par un groupe industriel breton. Altho est le numéro 2 du marché français des chips. Implantée à Saint-Gérand dans le Morbihan, cette société a acheté quatre fermes à l'occasion du départ à la retraite des exploitants. Bien que ces

acquisitions ôtent des terres des mains des agriculteurs, le directeur d'Altho, Laurent Carvard, admet, dans un entretien avec *Libération*<sup>11</sup>, que l'enjeu de l'installation agricole, « ne nous a pas traversé l'esprit ».

De l'autre côté du spectre, le modèle de l'agriculture familiale est de plus en plus mis à mal. Entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations de plus de 200 hectares a été multiplié par 2,5 dans chaque département breton. 200 hectares, c'est trois fois la taille d'une ferme bretonne moyenne (62 hectares en 2020<sup>12</sup>).

## EN DIX ANS, LES FERMES DE PLUS DE 200 HECTARES MULTIPLIÉES PAR DEUX

Comparaison en 2010 et 2020, par taille d'exploitation



Source: Recensement agricole de 2010 et 2020.

10] *Hold-up sur la terre*, Lucile Leclair, édition Seuil, 2022

11] « Dans le Morbihan, un industriel barre la route aux jeunes agriculteurs », *Libération*, J. Lallouët-Geffroy, février 2023

12] Recensement agricole 2020

Mais ce tableau est incomplet. Il recense les exploitations une à une. Une surface est associée à un siège d'exploitation. Or, l'exemple des holdings agricoles détenues par François Le Bihan, Dominique Kerdoncuff, Michel Crespel ou encore Laurent Dartois démontre l'existence de montages sociétaires où plusieurs entreprises sont imbriquées les unes dans les autres. C'est en emboîtant les différentes pièces de ce puzzle juridique qu'apparaissent les surfaces exploitées par ces « groupes agricoles ». 1.000 hectares et plus. Combien sont-ils ? Combien de groupes agricoles détiennent et exploitent plus de 1.000 hectares en Bretagne ?

Nous avons posé la question à la Safer de Bretagne : « *Nous n'en savons rien.* »

Nous avons posé la question à la DDTM

des Côtes-d'Armor : « *Nous ne disposons pas du nombre d'exploitants qui possèdent et/ou exploitent plus de 1.000 hectares, et nous n'en avons jamais vu dans les demandes d'autorisation d'exploiter.* » Nous avons posé la question à la Draaf : « *Les informations sur la surface agricole dont nous disposons sont celles qui sont comptabilisées au siège de l'exploitation. Au regard de ces éléments, toutes les exploitations bretonnes sont bien en deçà de 1.000 hectares de surface agricole utile.* » Les services de l'État se refusent à évaluer et quantifier ces « groupes agricoles ». Impossible alors de lutter réellement contre l'accaparement des terres, pourtant affiché comme un objectif prioritaire.

**Julie Lallouët-Geffroy**

## Boîte noire

Pour dessiner les contours des groupes agricoles de François Le Bihan, Dominique Kerdoncuff, Laurent Dartois et Michel Crespel, nous avons utilisé les bases de données publiques issues du registre du commerce et des sociétés. Nous avons ainsi recensé l'ensemble de leurs entreprises. Nous avons ensuite consulté la liste des bénéficiaires de la PAC pour obtenir les montants des aides à la surface versés pour les entreprises agricoles. L'aide à la surface, la DPB, tend à s'harmoniser vers 114 € par hectare. C'est en se basant sur ce montant que nous avons réalisé l'estimation des surfaces détenues. Il s'agit d'une estimation à partir des données publiques disponibles. La Draaf, qui a accès à des informations bien plus complètes, serait en mesure d'être beaucoup plus précise.

François Le Bihan, Dominique Kerdoncuff et Laurent Dartois n'ont pas répondu à nos sollicitations.

## LA SAFER, L'OUTIL ROUILLÉ DE LA RÉGULATION FONCIÈRE

La Safer est l'arbitre du foncier en France mais son sifflet est grippé. Au point qu'elle ne parvient ni à empêcher un accaparement des terres agricoles, ni à installer 1.000 agriculteurs par an comme le souhaite la région Bretagne. Le « clientélisme syndical » renforce la tendance à l'agrandissement et freine l'arrivée de nouveaux agriculteurs.



- › La Safer n'a le pouvoir d'intervenir qu'à peine sur la moitié du marché foncier agricole breton.
- › Elle maintient les terres agricoles à un prix abordable par rapport au reste de l'Europe.
- › Seul un départ à la retraite sur trois est compensé par une installation en Bretagne.
- › Les fermes ne cessent de s'agrandir : 14 hectares de plus par exploitation en dix ans.

**L**e foncier agricole, c'est quelque chose de passionnel », résume le directeur de la Safer Bretagne, Thierry Couteller. Les terres agricoles sont un outil de production ayant une valeur financière, mais elles sont également faites de générations d'agriculteurs qui les ont labourées. La Safer est sur le fil. Elle doit d'une part garantir des prix justes, assurer les transmissions et choisir le bon profil économique et agricole pour les reprises et les installations. Et d'autre part esquisser l'erreur de casting d'un candidat détesté par les vendeurs. Une situation qui peut virer au drame.

La vente de la ferme laitière de Fabrice<sup>1</sup> et Françoise avait tout d'une affaire rondement menée. En 2014, cette exploitation d'une quarantaine de vaches laitières est sur le point

d'être cédée. Fabrice et Françoise, avec le soutien de leur fille aînée, Stéphanie, ont trouvé deux agriculteurs du coin pour reprendre leurs 50 hectares, dont David, leur voisin direct.

Le couple décide de passer par la Safer, la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural, l'organisme départemental chargé de réguler le foncier agricole. Ils auraient aussi pu passer chez le notaire pour signer une vente à l'amiable, mais pour eux, la Safer

apporte la garantie que l'opération sera menée dans les règles de l'art. « Alors que tout était sur les rails, patatras », se souvient Stéphanie, leur fille. La candidature de David est rejetée, faute d'un accord de la banque. La Safer a trouvé un autre candidat, Erwan. La vente va pouvoir se faire. Mais Fabrice et Françoise ne veulent pas entendre parler d'Erwan, un voisin qu'ils détestent. « Tout mais pas lui », Françoise prend sa voiture et fonce chez Erwan dans l'idée de le dissuader. Sa fille et son beau-fils la rejoignent. C'est une engueulade à décorner les bœufs. Une tentative de dissuasion, monnaie courante dans le

milieu agricole. [*Lire le volet 3 « Promis, juré craché : la brutalité du marché foncier »*]. Erwan ne dit rien, il ne cède pas.

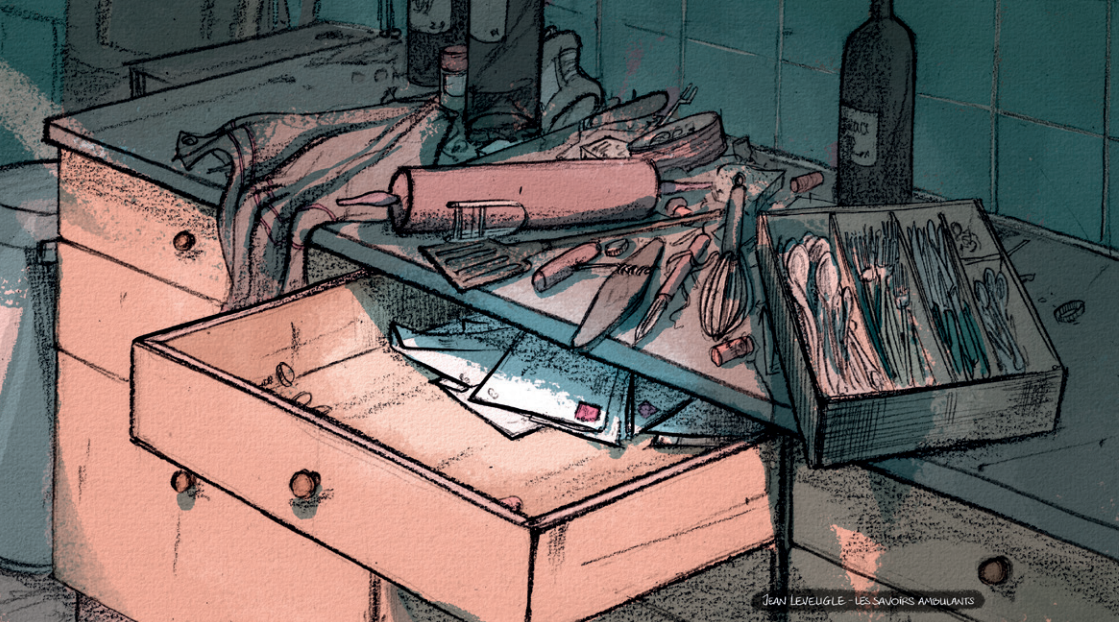
La Safer a tranché, ce sera bien lui le repreneur. Serge Le Gall, conseiller

foncier à l'époque, en charge du dossier s'en souvient : « *Le propriétaire a voulu refuser la signature de la vente.* » Fabrice freine des quatre fers, il cache les courriers du notaire, les relances. « *Mais ce n'était pas possible, il s'était engagé auprès de la Safer, il devait respecter son contrat.* » Le comité technique de la Safer réunit dans chaque département une dizaine de représentants de la profession et du milieu rural, pour examiner les candidatures d'achat. Il les valide, ou non,

**« Le foncier agricole est quelque chose de passionnel. »**

1] Les personnes nommées uniquement par un prénom ont été anonymisées. C'est le cas de presque tous les témoins. Ces personnes craignent de subir des pressions, des menaces ; à leur rencontre ou à celle de leurs proches. Parce que milieux agricole et rural sont imbriqués, les intimidations viennent jusque dans la cour de la ferme, au pas de la porte.





JEAN LEVEUGLE - LES SAVOIRS AMBULANTS

pour qu'elles soient en cohérence avec les objectifs du territoire. Certains projets sont jugés prioritaires par rapport à d'autres. L'installation d'un jeune agriculteur prime par exemple sur un agrandissement. Cette instance a notamment pour mission de lutter contre les agrandissements excessifs et les concentrations, de favoriser l'installation et de lutter contre la spéculation foncière.

La vente de l'exploitation de Fabrice et Françoise a lieu en 2015. « *Vendre la ferme familiale, c'était dur ; la vendre à cet homme-là, c'était pire que tout*, raconte Stéphanie. *Mon père ne l'a pas supporté. Il n'a plus jamais été le même. Il s'est mis à boire en cachette.* » Il est mort en 2020 d'une cirrhose, cinq ans après la vente, à l'hôpital de la Cavale Blanche, à Brest. Il avait 61 ans.

Fabrice aurait pu réaliser une vente à

l'amiable directement chez le notaire, méthode choisie par bon nombre d'agriculteurs, et éviter toute interventionnisme. Certains agriculteurs vont même plus loin et cherchent à esquiver la Safer, quitte à échafauder des montages juridiques complexes. [Lire le volet 1 « *Des empires bâtis à l'abri des regards* »].

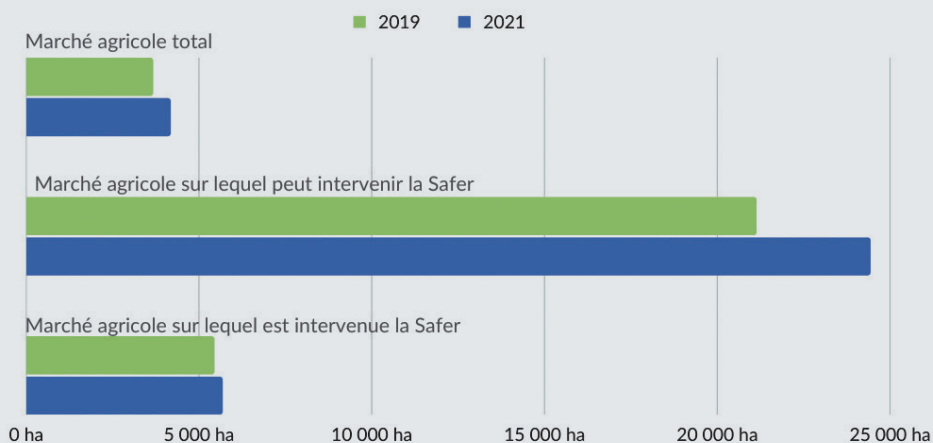
## VILIPENDÉE EN FRANCE, ENVIÉE EN EUROPE

La Safer a été créée en 1960 avec pour ambition de protéger les espaces agricoles, naturels et forestiers ainsi que de favoriser l'installation des agriculteurs<sup>2</sup>. Sa première mission est de maîtriser le prix des terres agricoles pour qu'elles restent accessibles à ceux qui veulent entamer une activité. Et ça marche. Selon Eurostat<sup>3</sup>, en 2021, le prix moyen de l'hectare breton était de 5.920 €.

2] Code rural et de la pêche maritime, sur le site web de Legifrance.gouv.fr

3] Prix des terres agricoles par région, Eurostat, 2022

## LA SAFER A UNE FAIBLE CAPACITÉ D'INTERVENTION



Source : Safer, Draaf

Aux Pays-Bas, l'hectare peut dépasser les 91.000 €. Les prix les plus faibles se trouvent en Europe de l'Est : en Croatie, Bulgarie autour des 3.000 €. En Italie, les terres s'élevaient en moyenne à 34.000 € par hectare, en 2020.

En France, la Safer est présente dans chaque région. Elle peut gérer une vente à la demande du cédant, comme ce fut le cas pour Fabrice. Elle peut aussi intervenir dans une transaction pour réviser le prix et l'aligner sur le marché, pour favoriser une installation ou pour empêcher une exploitation de devenir trop grande. Cet organisme détient même une carte joker à l'effet massue : il peut préempter un bien. Dans ce cas, la Safer casse la vente et gère elle-même l'ensemble de la transaction, contre la

volonté du cédant et du repreneur. Elle peut même acheter les terres et les revendre plus tard au candidat de son choix.

Malgré ces atouts, la Safer ne fait pas pour autant la pluie et le beau temps sur le marché du foncier agricole. Elle intervient en réalité assez peu. Sur les quelque 40.000 hectares de terres agricoles vendues en Bretagne en 2022, la Safer peut intervenir sur seulement 24.000 hectares<sup>4</sup>, le reste étant en dehors de sa compétence juridique. Elle n'a mené des opérations que sur 5.600 hectares, l'an dernier. Soit environ la superficie de Rennes.

*Les Safer : les dérives d'un outil de politique d'aménagement agricole et rural*<sup>5</sup>, titre la Cour des comptes en 2014. Les auteurs

4] Rapport d'activité, Safer Bretagne, juin 2023

5] *Les Safer : les dérives d'un outil de politique d'aménagement agricole et rural*, rapport de la Cour des comptes, p18, avril 2014

du rapport pointent, comme leurs prédécesseurs depuis trente ans, le poids néfaste du syndicalisme agricole au sein des sociétés d'aménagement. Malgré des efforts, « la gestion des Safer reste très contrôlée par le monde agricole, notamment par le syndicat majoritaire (la FNSEA). »

## UN MARCHÉ DU FONCIER PARALLÈLE

Une dynamique que confirme un ancien cadre de la Safer Bretagne : « Dans les années 1980, les comités techniques Safer, c'était vraiment les copains. Les magouilles étaient à l'échelle de l'humain et des pouvoirs locaux, avec une possibilité de décider à un petit nombre comment allaient être redistribuées les terres. Aujourd'hui, le contrôle de l'État est beaucoup plus important. »

Mais les habitudes ont la vie dure. Cinq jours avant une réunion du comité technique, les avis sont envoyés à ses membres. L'un d'entre eux témoigne : « On se rend bien compte que la FNSEA et la Safer s'appellent avant les comités techniques car quand on entre en réunion, ils ont déjà harmonisé leurs arguments. C'est sûr que ça pèse dans les décisions qui sont prises. »

Chercheur au CNRS au sein de l'université Grenoble Alpes, le géographe Adrien Baysse-Lainé résume : « La Safer reste marquée par un clientélisme syndical. Sur le papier, il n'y a pas de

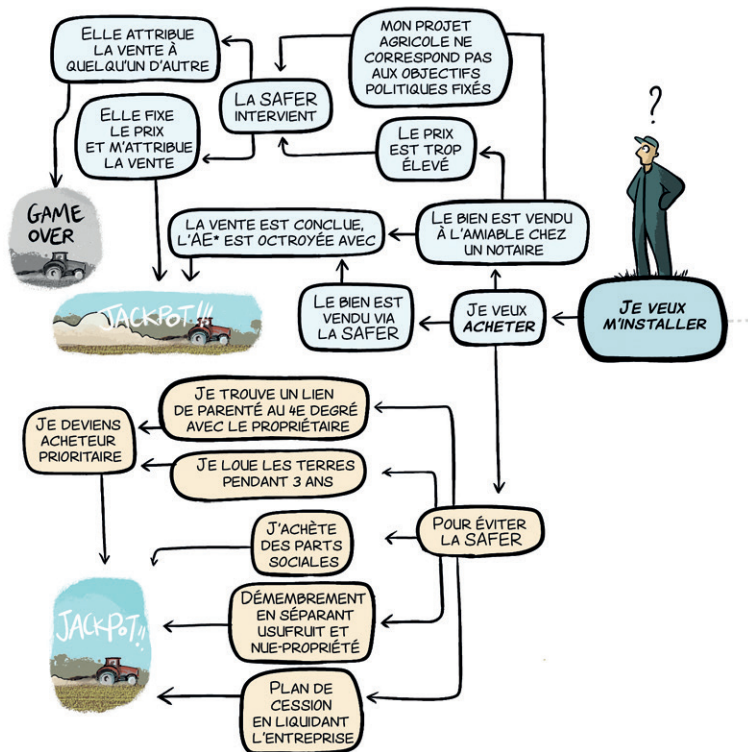
# « La Safer reste marquée par un clientélisme syndical. »

sur-représentation du syndicat majoritaire ; mais dans les faits, oui. Des représentants de la FNSEA sont élus au conseil d'administration de Groupama, du Crédit agricole, de la chambre d'agriculture. Ils sont ensuite élus par le conseil d'administration de ces organisations pour les représenter dans les comités techniques de la Safer. » Ainsi, dans la Région Bretagne, trois des quatre présidents des comités techniques de la Safer sont adhérents à la FNSEA. Certains sont également élus à la Chambre d'agriculture<sup>6</sup>, elle aussi conduite par la FNSEA.

Dans une étude<sup>7</sup> publiée en 2022, Adrien Baysse-Lainé détaille cette proximité. « Les hebdomadaires départementaux édités par les FDSEA étaient les seuls habilités à publier les annonces légales des Safer, en plus d'un affichage en

6] « Agriculture : la FDSEA se veut «au service de tous» », *Ouest-France*, janvier 2013

7] *Vers un accès au foncier plus inclusif pour les néo-agriculteurs*, Adrien Baysse-Lainé, Érès « espaces et sociétés », 2022



\*AE : AUTORISATION D'EXPLOITER

JEAN LEVELIGLE - LES SAVOIRS AMBULANTS

mairie qui ne bénéficie qu'à des réseaux très localisés. » Ces petites annonces sont le meilleur moyen pour savoir ce qui est à vendre. Sans cette information, impossible de se positionner. Depuis 2016 et la loi d'avenir agricole, ces annonces sont également publiées sur internet, ce qui rend le marché un peu plus transparent.

Ce que confirme Thierry Couteller, directeur de la Safer Bretagne. « Nous transmettons toutes les notifications de ventes aux différents syndicats et à leurs représentants locaux depuis une dizaine d'années. Ces représentants donnent ensuite ces informations à leurs adhérents

et aux agriculteurs de leur secteur, s'ils le souhaitent. Ils n'ont pas d'obligation de le faire. »

La Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) a été créée en 1946 et a longtemps été le seul syndicat de la profession. Forte de son histoire, elle possède un vaste réseau de représentants locaux, capables de transmettre à ses adhérents les offres de vente. Ce n'est pas le cas des autres syndicats, plus jeunes, avec une présence plus faible sur le territoire. La Confédération paysanne a vu le jour en 1987 ; la Coordination rurale en 1992. Adhérer à un syndicat est le sésame

pour avoir accès aux petites annonces et bons plans fonciers.

C'est le mur auquel se heurte Chantal, 60 ans, dans les Côtes-d'Armor. Elle cherche des terres depuis plusieurs années pour son exploitation de vaches laitières. Elle s'étonne de ne jamais voir passer d'annonce de vente. Elle contacte la Safer, puis la chambre d'agriculture et finalement la FDSEA. La personne au bout du fil lui explique qu'elle doit être syndiquée pour les recevoir. Chantal, éleveuse depuis quarante ans, aime son métier, *« mais pas le milieu agricole où il faut copiner avec les bonnes personnes, se syndiquer au bon syndicat. »*

## 1.000 AGRICULTEURS PAR AN, UN VŒU PIEUX

Ceux qui partent à la retraite n'ont pas forcément comme objectif de transmettre leur ferme à un agriculteur, mais de vendre au meilleur prix. *« [Ce qui peut] parfois conduire à privilégier la cession à un exploitant établi, et donc à l'agrandissement, à la cession à un jeune qui s'installe »*, constate la Cour des comptes<sup>8</sup> dans un rapport d'avril 2023. *« Il est plus facile, plus rapide et plus rentable de se tourner vers un "voisin" pour*

*recupérer rapidement un capital, le plus important possible, parce que l'allocation retraite qui sera perçue est trop basse »*, convient la Safer<sup>9</sup>.

Les statistiques le confirment : la Bretagne a perdu un quart de ses fermes en dix ans<sup>10</sup>. Les surfaces des 26.000 exploitations restantes ont augmenté, en

moyenne, de 14 hectares, tandis que les montages juridiques se sont complexifiés. L'association Terre de liens décrit en 2023 le développement d'entreprises financiari-

sées dont certains associés ne sont pas des agriculteurs, au point qu'*« un tiers de ces sociétés n'est pas contrôlé par des associés exploitants »*<sup>11</sup>.

Leur construction juridique et financière est de plus en plus élaborée et leur transmission de plus en plus difficile. Pour s'installer, il faut acheter les terres, les bêtes, le matériel, les bâtiments. En moyenne, il faut compter 270.000 € par associé, selon la Chambre d'agriculture de Bretagne<sup>12</sup>. Dès que l'on va sur des modèles plus complexes avec des grandes surfaces et d'autres activités comme un méthaniseur, les prix explosent encore plus [Lire notre enquête *« La méthanisation sous pression »*, sur [splann.org](http://splann.org)].

8] *La politique d'installation des nouveaux agriculteurs et de transmission des exploitations agricoles*, p84, Cour des comptes, avril 2023

9] *Le prix des terres*, p14, rapport de la fédération nationale des Safer, 2021

10] *La Bretagne perd un quart de ses exploitations en dix ans, mais conserve sa surface agricole*, Agreste, décembre 2021

11] *La propriété des terres agricoles en France*, p48, rapport de Terre de liens, 2023

12] *Création, reprise transmission, les chiffres clefs 2022*, p20, rapport chambre d'agriculture de Bretagne, mai 2023

Dans la région, seul un départ sur trois est compensé par une installation. Le déficit de renouvellement des générations est visible dès le lycée agricole avec 14 % d'élèves en moins depuis dix ans<sup>13</sup>. Cette réduction du nombre d'agriculteurs et de fermes n'est pas le fruit du hasard mais « d'une politique qui a longtemps visé à moderniser le secteur agricole et à augmenter sa production par la mécanisation et la hausse des rendements, précise le rapport de la Cour des comptes. Ce mouvement de réduction de la population active agricole et des exploitations est aujourd'hui questionné. »<sup>14</sup>. Pour l'enrayer, la région Bretagne veut installer 1.000 nouveaux agriculteurs par an à partir de 2028, avec le soutien de la Politique agricole commune (PAC). Ce serait un rythme deux fois plus soutenu qu'à l'heure actuelle. « La concentration excessive des exploitations conduit souvent à la monoculture et

à des pratiques agricoles qui appauvrissent les sols, écrivent les auteurs du rapport parlementaire Sempastous<sup>15</sup> de 2021, consacré à la régulation du foncier agricole. *La diversité des productions et in fine la souveraineté alimentaire en pâtissent, avec des conséquences non négligeables sur la biodiversité. Le Parlement européen a évoqué une menace pour le modèle agricole européen qui est fondé sur une agriculture multifonctionnelle, reposant en priorité sur des exploitations familiales.* » Mais aujourd'hui, promouvoir l'image d'Épinal d'une Bretagne, terre d'élevage aux exploitations familiales de 62 hectares s'apparente à une vue de l'esprit. En réalité, la région a bel et bien mis un pied dans les grandes fermes de plus de 1.000 hectares, des holdings agricoles où une véritable ingénierie juridique est mise au service d'une optimisation foncière.

**Julie Lallouët-Geffroy**

---

13] *Ouverture des États généraux de l'installation et de la transmission*, communiqué de presse de la Région Bretagne, octobre 2021

14] *La politique d'installation des nouveaux agriculteurs et de transmission des exploitations agricoles*, p17, Cour des comptes, avril 2023

15] Rapport sur la proposition de loi portant mesures d'urgence pour assurer la régulation de l'accès au foncier agricole au travers de structures sociétaires, p7-8, Jean-Bernard Sempastous au nom de la commission des affaires économiques, Assemblée nationale, mai 2021

## PROMIS, JURÉ, CRACHÉ : LA BRUTALITÉ DU MARCHÉ FONCIER

Le foncier agricole est limité. Pour obtenir les parcelles désirées, il faut jouer des coudes. Appels téléphoniques répétés, menaces, dénigrement, intimidations, tous les coups sont permis pour éliminer un concurrent. Mais il faut rester discret, pour que, surtout, les services de l'État ne s'en mêlent pas...



JEAN LEVEUGLE - LES SAVOIRS AMBULANTS

- 】 De nombreux témoins rapportent des menaces, pressions et intimidations dans leur processus d'installation.
- 】 Les services de l'État se reposent sur le voisinage pour déclencher un contrôle.
- 】 L'État ne peut intervenir que dans un dossier sur quatre.
- 】 Selon le chercheur Ali Romdhani, les intimidations sont monnaie courante et même systémiques dans le milieu agricole.

O n aurait dit un guet-apens. » Ce jour-là, Valérie<sup>1</sup> n'en mène pas large. Elle veut s'installer en élevage et a rendez-vous avec un propriétaire dont elle convoite les terres. Surprise : deux autres agriculteurs sont présents. Ils veulent aussi ces terres. La candidature de Valérie pour exploiter ces 30 hectares contre-carre leurs plans. Elle nous décrit le rendez-vous : « *Ils m'ont dit que je devais retirer ma demande d'autorisation d'exploiter. Sinon ils me feraient une sale réputation.* » Trois ans auparavant, Valérie était enthousiaste. Après avoir travaillé dans l'administration, cette fille d'agriculteur veut entamer une nouvelle vie professionnelle en devenant éleveuse de vaches laitières. Elle sait que le préalable à toute installation est de rencontrer les propriétaires des terres à vendre. C'est ce qu'elle fait. Elle en rencontre un, lui parle de son projet professionnel. Grâce à ces trente hectares, elle pourra s'installer, produire du lait avec une trentaine de vaches et le vendre en circuit long. Un projet assez classique, qui rentre bien dans le moule agricole de la région. Quoique. « *Quand le projet est trop petit, les anciens pensent que ce n'est pas de la vraie agriculture* », estime Valérie. Mais tout va bien, le propriétaire, bientôt à la retraite, lui

dit oui. Avec cet accord de principe en poche, Valérie fonce.

En une année, elle se forme en lycée agricole, obtient son diplôme, réalise son stage obligatoire, finance une étude de viabilité économique pour son projet. Valérie suit à la lettre la marche à suivre préconisée par la chambre d'agriculture. Quand tous les signaux sont au vert, en 2022, la future éleveuse rappelle le futur retraité. Mais il a entre-temps changé d'avis et a choisi deux autres laitiers pour reprendre ses terres.

**« Il m'a appelée  
tous les jours  
pour que  
je retire  
ma  
candidature. »**

« *Je me suis fait balader pendant un an, il n'a pas respecté notre accord.* » Valérie décide tout de même de demander l'autorisation d'exploiter. Si elle l'obtient, « *peut-être que le propriétaire changera d'avis* ». Elle se met

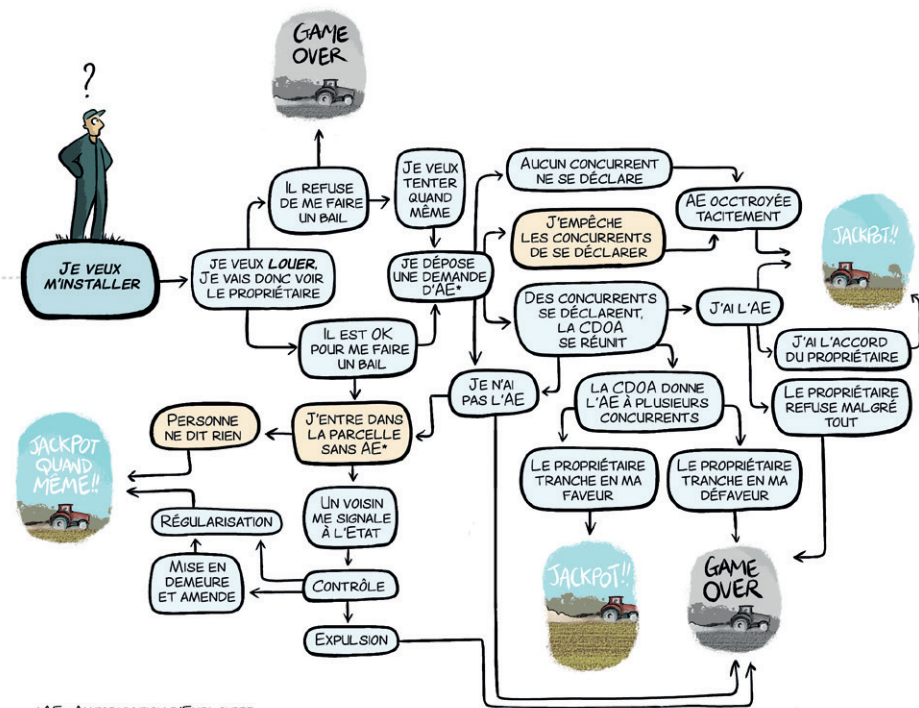
donc en concurrence avec les deux successeurs désignés.

Cette autorisation est obligatoire pour pouvoir exploiter une parcelle autant pour des cultures que de l'élevage. Par exemple, pour conduire, il faut une voiture et un permis. Dans l'agriculture, c'est la même chose, il faut des terres, en propriété ou en fermage, mais aussi une autorisation d'exploiter. Lorsqu'il n'y a qu'un seul candidat sur une parcelle, il obtient d'office son autorisation. En cas de concurrence, une commission, la

---

1] Les personnes nommées uniquement par un prénom ont été anonymisées. C'est le cas de presque tous les témoins. Ces personnes craignent de subir des pressions, des menaces ; à leur rencontre ou celle de leurs proches. Parce que milieux agricole et rural sont imbriqués, les intimidations viennent jusque dans la cour de la ferme, au pas de la porte.





CDOA, rassemble services de l'État et représentants de la profession. En réunion, elle étudie chaque dossier où il y a plusieurs candidats et les départage en s'appuyant sur le SDREA<sup>2</sup>, un document qui liste les critères prioritaires pour arbitrer entre les concurrents. Ainsi, la priorité doit aller à celui qui s'installe plutôt qu'à celui qui s'agrandit. Entre un élevage conventionnel et un en bio, la priorité ira à la personne en bio et ainsi de suite.

Valérie veut s'installer, les deux autres s'agrandir. Ils perdront en CDOA. Pour éviter la débâcle, mieux vaut éliminer la concurrence et se partager les

30 hectares entre eux, avec l'accord du propriétaire.

Valérie raconte avoir reçu des appels téléphoniques tous les jours. « C'était le propriétaire, il me demandait de retirer ma candidature. Il a même mobilisé son réseau. Un retraité de la FDSEA racontait à qui voulait bien l'entendre que les banques ne me suivaient pas, que mon projet n'était pas viable, que je devais de l'argent à l'entreprise qui m'a fait mon foin. » Le syndicaliste serait venu chez elle pour la convaincre d'abandonner. Un des candidats à la reprise serait également passé pour la persuader d'abandonner son projet.

2] Arrêté préfectoral fixant le Schéma directeur régional des exploitations agricoles, préfet de Bretagne, mai 2018



Valérie nous assure avoir alerté la direction départementale des territoires et de la mer, la DDTM, qui supervise l'organisation de la CDOA, la commission en charge de l'attribution des autorisations d'exploiter.

Elle aurait expliqué avoir subi des pressions, mais ces alertes n'auraient rien changé selon elle, les appels et ragots se seraient poursuivis. Valérie tient bon quatre mois. Mais elle finit par retirer sa demande d'autorisation d'exploiter auprès de la DDTM. Elle estime que le propriétaire a obtenu ce qu'il voulait. Pourtant, il lui fait signer un document qu'elle nous montre : « *En aucun cas le vendeur n'a imposé à Valérie de retirer son dossier de demande d'autorisation d'exploiter. Il s'agit d'une décision*

**« Un système d'impunité, d'exclusion, de déni, de pression et de censure. »**

*que seule Valérie a prise. »*

Ces intimidations sont-elles anecdotiques ? Le chercheur en sociologie Ali Romdhani publie une thèse en 2020 sur les conflits d'usage dans l'élevage breton<sup>3</sup> et y décrit la notion d'ordre social : « *Un ensemble de normes et de rôles affirmant la primauté du modèle agricole breton. Ce n'est pas une organisation formelle, mais plutôt une imbrication de réseaux d'acteurs qui se mobilisent quand leurs intérêts, leur identité, leurs privilèges ou leurs routines sont remis en cause.* » Un ordre social dont le fonctionnement repose sur « *un système d'impunité, d'exclusion, de déni, de pression et de censure.* »

Contacté, le chercheur estime que « *les intimidations et les pressions sont*

3] « Les conflits d'usage au cœur de l'élevage breton », p274, université Rennes 2, Ali Romdhani, 2020

systémiques. C'est ce qui m'a choqué : au fil des entretiens que j'ai menés, chaque interlocuteur, qu'il soit issu du milieu agricole ou non, a connu de près ou de loin des intimidations et des pressions. C'est quelque chose qui revient à chaque fois ». Ali Romdhani évoque le livre-enquête du journaliste Nicolas Legendre, *Silence dans les champs*<sup>4</sup>, paru en avril 2023, dans lequel les témoignages de menaces sont très nombreux.

Malgré nos sollicitations, les services de l'État Draaf et DDTM refusent de s'entretenir avec *Splann !* sur les pressions et intimidations que les agriculteurs ont pu leur signaler.

## DES AGRICULTEURS HORS-LA-LOI

Il y a les pressions directes comme celles que Valérie nous raconte avoir subies, mais on peut également constater que les autorisations d'exploiter, délivrées ou refusées, ne sont pas non plus toujours respectées.

Quentin Sergent est un agriculteur du Finistère sud, installé auprès de ses parents sur un élevage de truies, vaches laitières, comptant des cultures céréalières et un méthaniseur<sup>5</sup>. Quentin Sergent est le fils d'André Sergent, le président de la chambre d'agriculture de Bretagne, membre de la FNSEA, le syndicat majoritaire. Avec un père à la

# La CDOA n'examine qu'un quart des dossiers.

tête de l'instance agricole régionale, il a probablement déjà entendu dire que lorsqu'une autorisation d'exploiter est refusée à un agriculteur, cela signifie qu'il n'a pas le droit de cultiver la parcelle. Quentin Sergent le sait d'autant plus sûrement qu'il participe<sup>6</sup>, en tant que suppléant, à la CDOA de son département, cette commission qui délivre les autorisations d'exploiter.

Au printemps 2022, il demande une autorisation d'exploiter pour 16 hectares. Autorisation refusée. Ce qui ne l'empêche pas d'entrer dans le champ. La direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf), rattachée au préfet, lui tape sur les doigts au moyen d'un courrier de mise en demeure. Il a un mois pour quitter la parcelle.

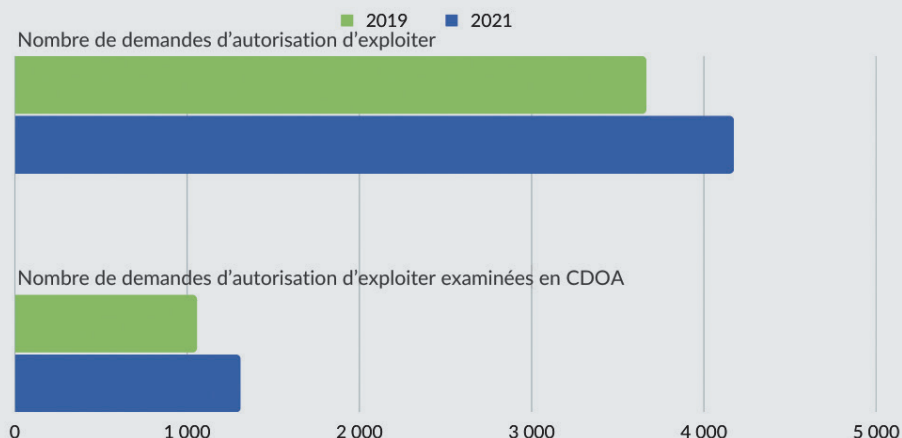
Comment savoir si un agriculteur du haut de son tracteur est bien autorisé

4] *Silence dans les champs*, Nicolas Legendre, édition Arthaud, avril 2023

5] « À Beuzec-Cap-Sizun, le méthaniseur veut s'étendre avec des dispositifs de sécurité renforcés », *Ouest-France*, L. Larvor, août 2020

6] Arrêté préfectoral modifiant la composition de la CDOA du Finistère, p31, janvier 2023

## LES RÉGULATEURS ONT UNE FAIBLE CAPACITÉ D'INTERVENTION



Source : Safer, Draaf

à labourer la parcelle sur laquelle il se trouve ? Impossible pour les agents des DDTM d'effectuer des rondes régulières sur chaque parcelle du territoire. La vigilance du voisinage est sollicitée. C'est grâce aux signalements que les DDTM déclenchent ensuite des contrôles et, éventuellement, des mises en demeure, amendes et régularisations.

La DDTM des Côtes-d'Armor explique : « En général, les situations irrégulières sont contestées par un tiers lésé. » Comment savoir si le contrevenant quitte bel et bien la parcelle ? « Nous recevons des informations fournies par la personne lésée qui avait dénoncé » la situation. Les services de l'État semblent donc compter sur les

dénonciations du voisinage pour déclencher un contrôle, exposant ces citoyens à autant de représailles, sans cadre légal ni procédure pour les protéger.

La Draaf affirme avoir reçu 400 signalements depuis 2020 sur l'ensemble de la Région Bretagne. La DDTM des Côtes-d'Armor parle de 36 cas d'exploitations illégales en 2022.

En 2021, près de 4.000 demandes d'autorisation d'exploiter ont été déposées en Bretagne<sup>7</sup>. Un quart est examiné en commission, en CDOA. La raison : la CDOA n'examine les demandes qu'en cas de concurrence pour départager les candidats. Alors, quand on veut éviter les services de l'État, mieux vaut éliminer la concurrence en amont. C'est ce

7] Selon un document que *Splann !* a pu consulter



que Valérie nous raconte avoir subi. Il en est de même pour les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) qui se chargent d'examiner et arbitrer les candidatures pour les achats de terres agricoles. En 2022, 40.000 hectares de terres agricoles ont été vendus. La Safer n'était en capacité juridique d'intervenir que sur la moitié de cette surface [Lire le volet 1 « Des empires bâtis à l'abri des regards »], et concernant essentiellement des transactions sur des lots de moins de 3 hectares.

#### « C'EST LA JUNGLE »

Sozig et Hervé acceptent de nous recevoir dans leur salon. « Nous n'avons plus rien à prouver, on est agriculteurs depuis

**« Je suis partie du principe qu'il était honnête. »**

*longtemps, propriétaires de nos terres », lance celle qui contient sa colère. Une colère accumulée au fil des histoires agricoles, des coups et des affaires des uns et des autres. Et puis, il y a la goutte d'eau du printemps dernier. Un agriculteur a semé du blé dans sa parcelle. « J'ai appelé Germain et lui ai demandé : tu peux m'expliquer pourquoi il y a ton blé dans mon champ ? » Sozig est furieuse, très remontée même. Quelques mois auparavant, elle obtenait l'autorisation d'exploiter ce terrain, contrairement à Germain.*

*« Son père avait déjà une mauvaise réputation, celle de celui qui n'a pas de scrupule, qui fonce et qui met la pression. Pour le fils, Germain, je lui ai laissé une chance, je suis partie du principe qu'il était honnête. »*

# « On veut mettre l'État en demeure de faire son boulot. »

En discutant avec les agriculteurs du coin, Soizig découvre que deux autres éleveuses ont été lésées, elles aussi.

Elles ont toutes les trois obtenu des autorisations d'exploiter sur plusieurs parcelles voisines, mais elles nous expliquent que c'est Germain qui est entré le premier dans les terres. Sans autorisation. « *Avec les filles, on ne se connaissait pas avant* », raconte Justine. Mi-avril, elles se rendent toutes les trois à la gendarmerie déposer une main courante. « *J'espère qu'en étant trois, ça va faire bouger les choses* », explique Charlotte. Jeune éleveuse en vaches laitières, elle cherche des terres pour consolider la viabilité de son exploitation. « *On veut mettre l'État en demeure de faire son boulot* », tonne Soizig. « *Si des gens agissent dans l'impunité comme ça, alors il n'y a plus de règles. C'est la jungle. Et c'est souvent que ça se passe comme ça.* »

Justine avait obtenu une autorisation

pour 1,9 hectare, suffisant pour développer son élevage de poules. Quand elle a su que Germain et son père étaient entrés dans les champs, elle est allée voir le père et a enregistré la conversation. « *Le père a la réputation d'être impulsif alors je me suis méfiée. Si ça part en cacahuète, il y aura la preuve que je n'y suis pas allée avec agressivité.* » Le père de Germain lui lâche : « *C'est moche pour vous.* »

## UN JEU AUX DÉS PIPÉS

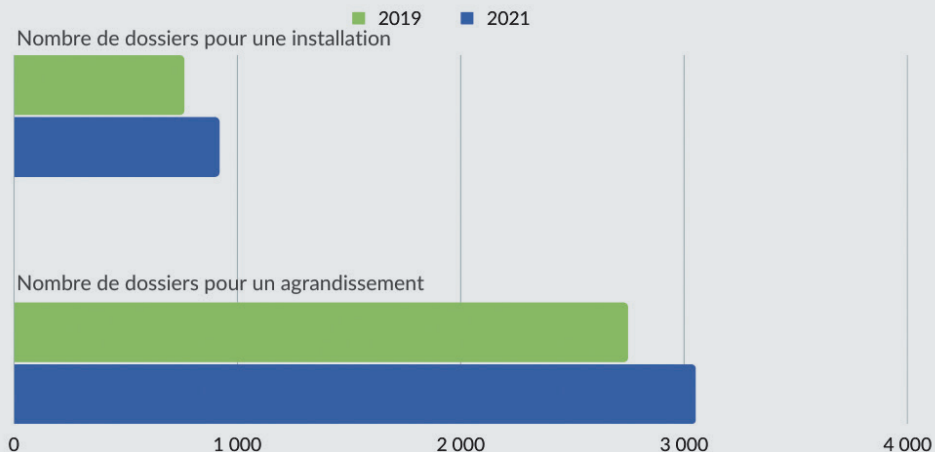
Déposer des demandes d'autorisation d'exploiter, mener une veille sur les terres à vendre, rencontrer les propriétaires, monter des dossiers, se mettre en concurrence avec d'autres agriculteurs : respecter les règles implique autant de démarches longues, laborieuses et pas forcément gagnantes. Les histoires de Valérie, Soizig, Justine, Charlotte le montrent.

Le blé est en train de sortir de terre, il pousse bien, la parcelle est belle. Les quatre agriculteurs regardent le spectacle, impuissants. « *C'est une grosse famille qui continue de s'agrandir en mangeant des terres. Et elle prend des terres pour faire quoi ? Même pas de l'élevage, s'agace Charlotte. C'est toujours la course aux plus gros.* » Toutes les trois regardent le père et le fils agrandir inlassablement leur exploitation qui atteint près de 136 hectares aujourd'hui. Justine avait demandé 1,9 hectares, Soizig 5 hectares, Charlotte 18 hectares.

Cette sensation désagréable d'avoir

## LES DEMANDES D'AUTORISATION D'EXPLOITER CONCERNENT SURTOUT DES AGRANDISSEMENTS

Lors des demandes d'autorisation à exploiter



Source : Safer, Draaf

perdu dans un jeu où les dés sont pipés ne passe pas. « J'ai l'impression que ces règles, le SDREA et tout ça, c'est pour se foutre de nous », assène Justine. Une sensation d'autant plus tenace que certaines règles les mettent hors-jeu. Par exemple : on peut acheter des terres, sans passer par la Safer, lorsque l'on a un lien de parenté, jusqu'au 4<sup>e</sup> degré inclus, celui des cousins germains et des grandes tantes. Avec des familles implantées dans la région depuis plusieurs générations, difficile de rivaliser : « On n'aura jamais accès aux terres à cause de ce genre de critères, s'agace Justine. On

parle d'installer des jeunes, mais comment faire ? »

Le géographe Adrien Baysse-Lainé s'est penché sur la question. Il écrit en 2020<sup>8</sup> : « En cas de concurrence, les [autorités] donnent la priorité aux repreneurs familiaux, sans prendre en compte les surfaces déjà exploitées. »

Justine en a marre : « J'ai l'impression que les gens comme Germain et son père nous disent : " Vous, vous êtes des petits, vous êtes de la merde. " Je refuse de me laisser envahir par des gens qui pensent qu'ils sont les rois. »

**Julie Lallouët-Geffroy**

8] « Une géographie relationnelle de l'accès au foncier agricole en France », p12-13, *L'espace géographique*, éditions Belin, Adrien Baysse-Lainé, 2020





## UNE RELÈVE AGRICOLE QUI NE PASSE PAS

Près d'un quart des nouveaux agriculteurs bretons s'orientent vers une agriculture plus durable autour des circuits courts, du bio, du maraîchage et des élevages atypiques comme ceux de races locales. Cette nouvelle génération se heurte au mépris des agriculteurs dominants, ceux de la filière lait et de la production hors-sol.



- 】 Certains propriétaires rejettent les projets agricoles atypiques.
- 】 Des réseaux alternatifs se développent pour faciliter leur installation.
- 】 Non issu du milieu agricole, femme, circuit court, races locales et maraîchage, bio : les caractéristiques de la nouvelle génération.
- 】 En 2021 il y avait 2.500 candidats à l'installation, dont un tiers a réellement démarré son activité dans l'année.

Cette affaire traumatise la DDTM [direction départementale des territoires et de la mer, placée sous l'autorité du préfet, NDLR] », relate un représentant de la Confédération paysanne. « Depuis que ce dossier est remonté au Conseil d'État, c'est compliqué », raconte une porte-parole de la FDSEA. L'affaire, c'est celle de Karim Arab. Une affaire qui attend sa date d'audience au Conseil d'État, la plus haute juridiction administrative du pays.

En 2018, Karim Arab veut s'installer en bio avec un élevage de moutons, dans les Côtes-d'Armor. Il obtient une autorisation d'exploiter pour 54 hectares, mais un autre agriculteur l'obtient également. Et c'est lui qui entre en premier sur les parcelles. Pourtant, le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA), document qui fixe les règles pour départager deux candidats, est formel : une installation en bio est prioritaire face à une installation en conventionnel. Sur le papier, Karim Arab gagne ; sur le terrain, c'est le Gaec de la Ruais qui exploite les champs. L'éleveur de moutons demande au préfet de Bretagne de retirer l'autorisation d'exploiter de son concurrent, ce qu'il refuse en novembre 2018. Karim Arab persiste et saisit les tribunaux pour annuler la décision du préfet de maintenir le Gaec de la Ruais en place. En janvier

2022<sup>1</sup>, la cour administrative d'appel de Nantes lui donne raison.

Le Gaec de la Ruais conteste à son tour et saisit le Conseil d'État. Karim Arab espère gagner : « Le jour où quelqu'un s'appuiera sur le jugement pour faire valoir son droit à s'installer, je serai content, je ne me serai pas pris la tête pour rien. »

Cette affaire traîne depuis 2018 : si les deux jeunes du Gaec de la Ruais doivent quitter les lieux, ce sera cinq ans de temps et d'investissements perdus.

## S'INSTALLER SANS ÊTRE DU COIN

Karim a commencé à bâtir sa nouvelle vie à Lanrelas, à mi-chemin entre Rennes et Saint-Brieuc, en 2005, bien loin de sa Picardie natale.

*« Quand on n'est pas fils d'agriculteur, on n'hérite de rien en termes de terre. Et quand les parents ne sont pas riches, on n'a pas de quoi reprendre une exploi-*

*tation. »* Karim travaille beaucoup, il met de l'argent de côté, suit le parcours d'installation préconisé par la chambre d'agriculture, consolide son projet d'élevage de moutons Shropshire. « Le marché est porteur pour cette race de moutons avec une forte valeur ajoutée et pas trop de risques. », défend-il.

Après l'échec sur l'exploitation de 54 hectares qui est partie en bagarre juridique jusqu'à la plus haute juridiction administrative, il repère 29 hectares chez un voisin qu'il contacte.

**« L'exploitant  
veut maîtriser  
ce que va faire  
le nouveau. »**

1] Décision, Cour administrative d'appel de Nantes, janvier 2022

## PROFIL DES INSTALLATIONS AIDÉES DES MOINS DE 40 ANS

EN 2020, 20% DES AGRICULTEURS ONT MOINS DE 40 ANS



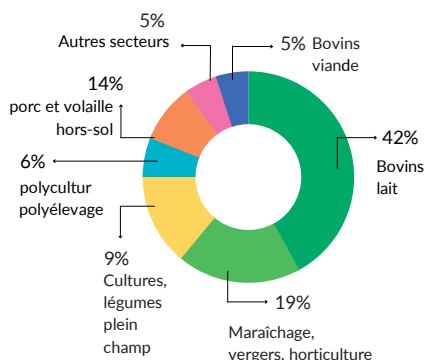
EN 2010, 19,6% DES AGRICULTEURS ONT MOINS DE 40 ANS



70% D'HOMMES, 30% DE FEMMES, EN 2020



### LES FILIÈRES QUI COMPTENT LE PLUS D'INSTALLATIONS



Source : chambre d'agriculture de Bretagne, 2023, recensements agricoles 2010 et 2020

Un matin, il lui expose son projet, le propriétaire écoute poliment. Dans l'après-midi, il rappelle Karim qui se remémore l'échange :

« Ce n'est pas la peine de réfléchir : les moutons, je n'y crois pas.

- Mais qu'est-ce que ça peut vous faire puisque vous vendez ?

- C'est chez moi ! »

Cette réponse, Karim et tant d'autres aspirants agriculteurs s'y sont heurté.

« Il y a une volonté de l'exploitant de maîtriser ce que va faire le nouveau, analyse l'éleveur. C'est un attachement viscéral à la terre, à l'exploitation. C'est aussi un manque d'ouverture d'esprit. »

### DES PROJETS PERÇUS COMME RÉTROGRADES

Pour ceux qui ont vu la Bretagne se spécialiser dans la production laitière, le porc et la volaille hors-sol, les nouveaux profils d'agriculteurs ont de quoi surprendre, voire en décontenancer plus d'un. La chambre régionale d'agriculture<sup>2</sup> dessine leur portrait.

Un quart des installations concerne ce que la chambre d'agriculture<sup>3</sup> appelle les « petits secteurs de production » : élevages ovins, équins, caprins, chiens et chats, ostréiculture, apiculture, escargots, vergers, plantes aromatiques, médicinales, bière, pain, confitures, etc.

2] Création, reprise transmission, les chiffres clefs 2022, rapport chambre d'agriculture de Bretagne, mai 2023

3] Création, reprise transmission, les chiffres clefs 2022, p14, rapport chambre d'agriculture de Bretagne, mai 2023

# Sofia voudrait faire du Gwell avec ses vaches Pie noir.

Un tiers des installations intègre de la vente directe, 40 % une agriculture biologique.

Sofia<sup>4</sup> correspond à ce nouveau profil. Femme, non issue du milieu agricole, elle recherche une petite surface pour un élevage de race locale en bio et en circuit court. Ses chiens nous accueillent dans un tonnerre d'abolements. Sur la grande table à manger, Sofia a posé un imposant dossier : études économiques, demandes d'autorisation d'exploiter, courriers, tout y est. Arrivée en France il y a vingt ans, elle vit avec son conjoint Pascal dans un hameau entouré par trois éleveurs laitiers.

En 2018, elle décide de devenir éleveuse. Elle cherche une dizaine d'hectares pour élever des vaches « Pie noir ». De petites vaches qui produisent du lait en faible quantité mais riche en matières grasses, idéal pour faire du beurre, des fromages, mais aussi du Gwell, un gros-lait traditionnel à mi-chemin entre le fromage blanc et le yaourt. Comme pour Karim, c'est un petit marché à forte valeur ajoutée qui sort des sentiers habituels. Comme lui, elle n'est pas du coin et n'est pas fille d'agriculteurs.

Dans les environs, une série de départs à la retraite se prépare avec des fermes de plus de

60 hectares. Elle voudrait se positionner sur une parcelle de cinq hectares et propose un café à l'un des propriétaires. Elle lui raconte ses vaches Pie noir, son Gwell, lui montre les chiffres, l'étude économique de la chambre d'agriculture qui valide le projet. « *Le propriétaire avait déjà choisi son successeur, un laitier, raconte-t-elle, amère. Je comprends que mon projet puisse choquer certains agriculteurs. Parmi ceux qui partent à la retraite, certains ont eu une vie vraiment sans confort, une vie très simple, et pour eux, l'élevage avec peu de bêtes, c'est rétrograde.* »

Abattue mais pas vaincue, Sofia tente sa chance sur d'autres parcelles.

---

4] Les personnes nommées uniquement par un prénom ont été anonymisées. C'est le cas de presque tous les témoins. Ces personnes craignent de subir des pressions, des menaces ; à leur rencontre ou à celle de leurs proches. Parce que milieux agricole et rural sont imbriqués, les intimidations viennent jusque dans la cour de la ferme, au pas de la porte.

## PROFIL DES AGRICULTEURS DE PLUS DE 55 ANS

EN 2020, 40% DES AGRICULTEURS ONT PLUS DE 55 ANS



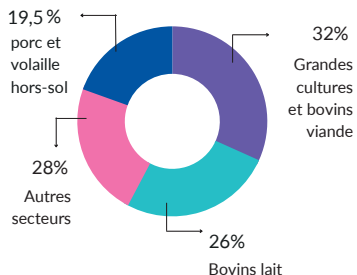
EN 2010, ILS NE REPRÉSENTAIENT QUE 26% DES AGRICULTEURS



70% D'HOMMES, 30% DE FEMMES, EN 2020



### PART DES EXPLOITATIONS, PAR FILIÈRE, DIRIGÉES PAR LES PLUS DE 55 ANS



Source : Agreste, 2022; recensements agricoles 2010 et 2020

Elle démarche un autre éleveur qui va bientôt prendre sa retraite. Toujours pour cinq hectares. « Il m'a répondu qu'il voulait donner cette parcelle à un jeune qui a besoin de ces cinq hectares pour épandre le lisier [les déjections] de ses bêtes. Il met au même niveau le lisier et mon projet qui fera vivre l'économie locale. »

### L'ACCUEIL DIFFICILE DES NOUVELLES GÉNÉRATIONS

Un éleveur qui s'en va et un maraîcher qui arrive correspondent à des réalités et des besoins différents. L'un a besoin d'espace pour faire pâturer

ses bêtes, cultiver leur alimentation tandis que le maraîcher concentrera sa production sur une faible surface. Un producteur de porcs hors-sol aura un fort taux d'endettement car il aura besoin de beaucoup plus d'équipements qu'un apiculteur. Difficile de comparer un élevage de vaches Pie noir comme le projet de Sofia avec celui de moutons Shropshire de Karim.

Les nouveaux agriculteurs, ceux aux profils atypiques, représentent désormais 20 % des installations en Bretagne. Il devient difficile de les balayer d'un revers de main. Les

**«Il met au même niveau le lisier et mon projet qui fera vivre l'économie locale. »**

## ÉVOLUTION DES AGRICULTEURS INSTALLÉS D'ORIGINE NON AGRICOLE ENTRE 2018 ET 2022



Source : chambre d'agriculture de Bretagne, 2023

sociologues François Purseigle et Bertrand Hervieu décrivent<sup>5</sup> les tensions qui traversent le milieu agricole.

En particulier autour de ceux qui veulent “ passer au bio ”, retourner au pâturage à l'herbe, réintroduire des races locales ou mettre en place des circuits de commercialisation directe ». Ces agriculteurs-là « rencontrent très couramment le scepticisme, voire l'hostilité. Elle s'exprime encore plus explicitement quand l'installation de “ nouveaux venus ” est en jeu. Elle se manifeste en particulier en leur refusant l'accès au foncier. »

Le géographe Adrien Baysse-Lainé,

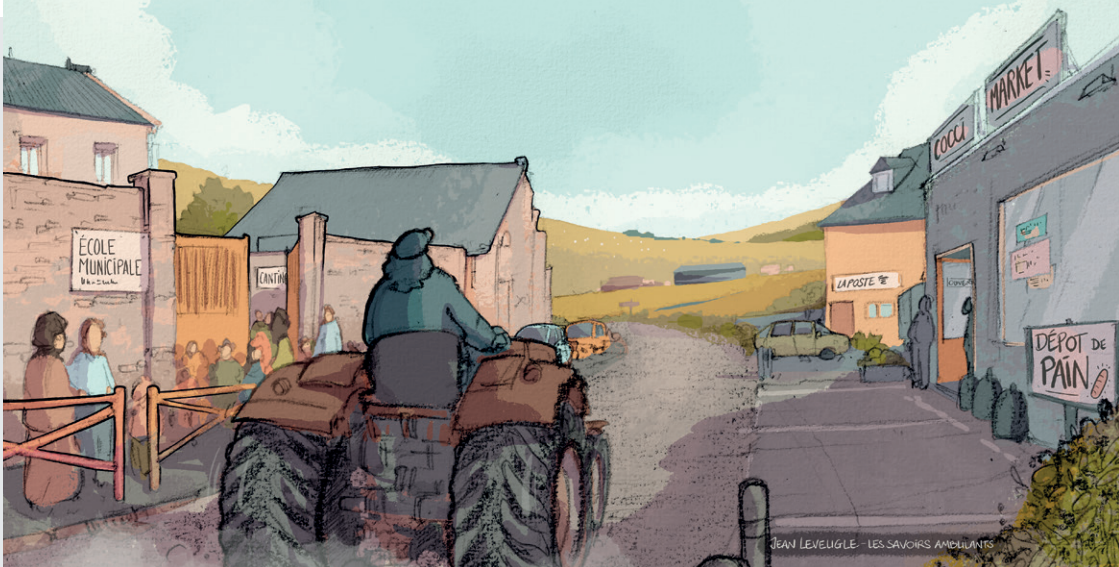
chercheur CNRS à l'université Grenoble Alpes, analyse cet inégal accès au foncier : « Pour les franges

*dominantes de la FNSEA, le syndicat majoritaire, ce sont les agriculteurs les plus méritants (en ce qu'ils adhèrent avec succès au modèle de modernisation agricole) qui doivent être prioritaires ; pour la*

*Confédération paysanne, ce sont ceux qui ont le plus besoin de terres (les petites fermes) qui doivent passer en premier ; pour la Coordination rurale, étiquetée plus à droite, c'est avant tout le respect du choix des propriétaires privés qui importe. »*

### **L'hostilité se manifeste par le refus de l'accès au foncier.**

5] *Une agriculture sans agriculteurs*, p58, François Purseigle et Bertrand Hervieu, éditions SciencesPo Les presses, 2022



Adrien Bayse-Lainé décrit<sup>6</sup> l'organisation d'une alternative au réseau syndical dominant avec la constitution d'un « contre-réseau ». Les organisations syndicales et associatives s'inscrivent dans la mouvance de la gauche paysanne, comme la Confédération paysanne, le mouvement Via Campesina, les Civam, le pôle InPACT, les Adear, les Ciap ou encore Terre de Liens organisent des formations sur le droit foncier, des veilles foncières et accompagnent les porteurs de projets. Elles emmènent également avec elles des citoyens qui s'impliquent pour pousser le développement de projets

atypiques comme c'est le cas avec Terre de Liens qui achète des terres avec de l'épargne citoyenne pour installer des paysans. 62 depuis 2006 en Bretagne. « *Par certains aspects, ces actions reproduisent le fonctionnement du syndicalisme majoritaire en créant de nouveaux réseaux affinitaires, parallèles, où circule l'information* », analyse le géographe<sup>7</sup>.

## **UNE REFORTE FONCIÈRE, UN PRÉALABLE ?**

Les témoignages de cette enquête expriment un fort sentiment d'injustice dans l'attribution des terres agricoles.

6] *Vers un accès au foncier plus inclusif pour les néo-agriculteurs*, Adrien Bayse-Lainé, Èrès « espaces et sociétés », 2022

7] *Vers un accès au foncier plus inclusif pour les néo-agriculteurs*, p21, Adrien Bayse-Lainé, Èrès « espaces et sociétés », 2022

# 2.500 candidats à l'installation ont contacté la chambre d'agriculture.

Le géographe Adrien Baysse-Lainé plaide pour une justice foncière<sup>8</sup>. Le juriste Benoît Grimonprez<sup>9</sup> préconisait en 2018 une refonte foncière. Il y rappelle que le sol est « *un bien rival où l'occupation par l'un exclut forcément l'autre. D'où la nécessité de prévoir des garanties d'accès à sa jouissance et de son partage équitable entre les citoyens.* »

Il propose de rassembler l'ensemble des instances liées au foncier en une institution unique, à l'image de l'agence française de la biodiversité. Une instance qui se doterait d'un côté d'une « *instance démocratique inspirée du "parlement local de l'eau"* », de l'autre d'une

instance proche « *des actuels "comités techniques Safer" ou commission départementale d'orientation agricole qui serait consultée sur toutes les demandes d'autorisation.* »

Cette grande réforme foncière n'a pas eu lieu. À la place, la loi Sempastous a été votée en 2021, pour une application en avril 2023, et accroît les pouvoirs d'interventions des Safer.

Ces mesures régulatrices se heurtent aux aides

européennes de la PAC, allouées en fonction de la surface, « *un carburant de la course au foncier* », estime le juriste Benoît Grimonprez<sup>10</sup>, avant de souligner que la course aux prix bas pousse les agriculteurs à s'agrandir pour rester rentables.

À l'échelle bretonne, un nouveau SDREA est en passe d'être adopté, ce document qui fixe les règles de priorité pour exploiter des terres. L'installation est remontée dans l'échelle des priorités, devant l'agrandissement et les échanges de parcelles. Les élus régionaux ont voté à l'unanimité en faveur de ce nouveau document. Une victoire

8] « Inégalités et rapports de domination dans la gestion du foncier agricole en France au prisme de la justice foncière et de la land justice », Adrien Baysse-Lainé, Coline Perrin, *Justice spatiale*, 2021

9] « Nouvelle utopie foncière : pour une autre régulation de la maîtrise du foncier », p3, Benoît Grimonprez, *Revue de droit rural*, 2017

10] « La grande exploitation agricole dans la course au foncier », Benoît Grimonprez, *Métropolitiques*, 2022



pour la Région, dont les compétences dans le domaine agricole s'amplifient. Dans un rapport<sup>11</sup> d'avril 2023, la Cour des comptes rappelle que depuis cette même année, les conseils régionaux tiennent les cordons de la bourse des aides à l'installation en décidant des critères d'attribution. Un levier que peut actionner la région Bretagne pour infléchir le profil des nouveaux agriculteurs recherchés par les pouvoirs publics. Interrogé sur ce point, le vice-président de la Région en charge de l'agriculture, Arnaud Lecuyer, n'a pas souhaité nous rencontrer ; son service communication nous a répondu par écrit [*Lire la réponse dans la boîte noire sur splann.org*]. Mi-septembre 2023, le conseil des ministres espère examiner un avant-projet de loi d'orientation et d'avenir

agricole dont l'objectif est de « *relever ce défi de renouvellement des générations* ». La première proposition<sup>12</sup> du groupe de travail de ce texte préconise d'identifier des « *nouveaux viviers de futurs actifs agricoles, en particulier les urbains et non issus du milieu agricole* ».

En Bretagne, ce vivier existe. Près de 2.500 personnes ont contacté le point accueil installation de la chambre d'agriculture en 2021. 600 ont validé leur parcours de formation, 507 se sont installés avec une subvention et 270 autres se sont installés sans. Avec son objectif de 1.000 installations aidées par an, « *la Bretagne ne fait donc pas face à une pénurie de candidats mais à la nécessité de mieux les accompagner* »<sup>13</sup>.

**Julie Lallouët-Geffroy**

---

11] *La politique d'installation des nouveaux agriculteurs et de transmission des exploitations agricoles*, p63, Cour des comptes, avril 2023

12] Synthèse des propositions du groupe de travail Installation transmission dans le cadre de la concertation nationale pour le pacte et la loi d'orientation et d'avenir agricoles, juin 2023

13] « La Région adopte une nouvelle stratégie régionale pour l'installation-transmission », communiqué de presse, Région Bretagne, décembre 2022



**Abonnez-vous à l'infolettre de *Splann !***

Recevez chaque mois  
une revue de l'actualité qui agit la Bretagne  
et des infos sur nos nouvelles enquêtes.  
Rejoignez-nous sur [www.splann.org](http://www.splann.org) !

## Connaissez-vous *Splann !* ?

*Splann !* est une association, basée à Guingamp, dont l'objet est de produire des enquêtes journalistiques d'utilité publique en Bretagne et dans le monde, en français et breton. Grâce aux dons des citoyen·nes, *Splann !* rémunère des journalistes pour produire des enquêtes au long cours et les publier sur son site internet et son infolettre. Afin de leur donner un maximum de résonance, ces enquêtes sont publiées en accès libre et en partenariat avec des médias locaux ou nationaux (*Médiapart*, France télévisions, *Reporterre*, les radio associatives bretonnes, etc.).

## Un média indépendant...

*Splann !* avance à contre-courant dans le paysage médiatique français actuel où une poignée de banques et de puissants industriels détient l'essentiel des entreprises de presse.

Pour conserver son indépendance, le travail de *Splann !* est financé grâce aux dons des citoyennes et citoyens attaché·es au droit à l'information et à la qualité du débat public. Ces dons peuvent être versés en ligne ou par chèque.

*Splann !*, association à but non lucratif, ne possède ni propriétaire richissime, ni actionnaire, ni publicité. Le conseil de surveillance est chargé de veiller à ce que les dons perçus ne contreviennent ni aux statuts, ni à la charte éditoriale de *Splann !*. L'association accepte les dons de fondations partageant un engagement pour la presse libre. Elle peut également prétendre à des bourses. Mais elle ne peut être financée à plus de 10% de son budget par un seul donateur afin de garder sa stricte indépendance.

## ...qui défend un journalisme du temps long

Face à la dictature de l'urgence, nous défendons un journalisme de temps long sur des sujets politiquement ou économiquement sensibles, peu ou mal traités en Bretagne. Les membres de *Splann !* habitent leur territoire d'enquête. De Nantes à Brest et de Belle-Île à Lannion, les alertes reçues et notre connaissance du terrain nous entraînent sur la piste de scandales sanitaires, de catastrophes environnementales, d'affaires de corruption ou d'atteintes aux libertés. Nous sommes convaincu·es que des enquêtes rigoureuses et approfondies sont une condition nécessaire à l'émancipation de toutes et tous. Elles donnent des armes pour comprendre et affronter la triple crise sociale, écologique et démocratique que nous traversons. Nous partageons une conscience aiguë de la catastrophe climatique et croyons en un journalisme de transformation sociale soucieux des libertés fondamentales.

## Retrouvez-nous sur les réseaux :



@Splannenquetes



@Splannenquetes



Splann lanceur  
d'enquêtes



@Splannenquetes



Splann

Fort de cet ancrage local, *Splann !* défend aussi la langue bretonne, vectrice d'un riche patrimoine culturel immatériel aujourd'hui menacé. L'association s'engage à publier toutes ses enquêtes en français et breton.

## Sous forme associative

*Splann !* est une association de loi 1901 et l'investissement de ses membres est avant tout bénévole. En tout, 25 personnes ont rejoint *Splann !* depuis sa création. Parmi elles et eux se trouvent quinze journalistes professionnel·les. Toutes et tous constituent l'assemblée générale et possèdent un droit de vote. Un comité éditorial est chargé de sélectionner des sujets d'enquête. Il missionne et accompagne des journalistes pigistes. Il noue les partenariats avec les médias diffuseurs et est composé de journalistes qui sont élu·es par le conseil d'administration et le conseil de surveillance.

Des journalistes enquêteur·ices sont ensuite missionnés, et rémunérés, pour mener les enquêtes choisies par le comité éditorial. Le conseil d'administration est chargé de gérer le fonctionnement interne de *Splann !* et sa représentation publique. Il est élu par l'assemblée générale et fonctionne de manière collégiale : ses membres partagent les responsabilités.

## Retrouvez nos précédentes enquêtes sur [splann.org](https://splann.org)

- *Bretagne, bol d'air à l'ammoniac*, Caroline Trouillet, juin 2021
- *Iberdrola, quand l'énergie « propre » a les mains sales*, Itzel Marie Diaz, Lena Lopes, mars 2022
- *En Bretagne, la méthanisation sous pression*, Julie Lallouët-Geffroy, Raphaël Baldos, septembre 2022
- *Implants contraceptifs Essure : un long silence empoisonné*, Juliette Cabaço-Roger, Faustine Sternberg, Guy Pichard, Rozenn Le Carboulec, octobre 2022
- *Les travers du porc*, Inès Léraud, Kristen Falc'hon, Floriane Louison, juillet 2022
- *À l'ombre des Safer, la guerre des champs*, Julie Lallouët-Geffroy, septembre 2023
- En 2024, quatre enquêtes à venir

# Splann ! a besoin de vos dons !



► Pour rémunérer les journalistes enquêteur-ices, les illustrations, la cartographie ou les frais de déplacements, *Splann !* a besoin de vous ! À ce jour, six enquêtes ont été financées et publiées et quatre sont en cours grâce à vos dons.

► Pour continuer à faire vivre un journalisme indépendant des pouvoirs économiques et politiques en Bretagne, soutenez-nous ! *Splann !* étant reconnu d'utilité publique, vos dons sont déductibles des impôts.

Vous pouvez donner en ligne : [www.splann.org](http://www.splann.org) ou par chèque et voie postale, à l'ordre de *Splann !* :

« À l'attention de *Splann !* », Ti ar Vro, 3, place du Champ-au-Roy, 22200 Guingamp

## Devenez un lanceur d'enquête !

Vous avez connaissance de faits portants atteinte à l'intérêt général ?

Vous êtes en possession de documents sensibles ?

Envoyez-nous un premier courriel depuis une adresse déconnectée de votre identité réelle (sous pseudonyme) pour nous expliquer la situation en quelques lignes. Nous vous conseillons d'utiliser Protonmail. Nous vous indiquerons quel protocole nous utiliserons pour poursuivre la discussion et nous adresser des documents.

## Nous contacter

[contact@splann.org](mailto:contact@splann.org)

« À l'attention de *Splann !* », Ti ar Vro, 3, place du Champ-au-Roy, 22200 Guingamp

### *Splann !*

Ti ar Vro  
3, place du Champ-au-Roy  
22 200 Guingamp

### Directeur de la publication

Alain Goutal

### Rédactrice

Julie Lallouët-Geffroy

### Illustrations

Jean Leveugle,  
Les savoirs ambulants

### Maquettiste

Anne Caillet-Leroy

### Infographies,

France 3 Bretagne,  
Julie Lallouët-Geffroy

### Coordination éditoriale

Juliette Cabaço-Roger,  
Anne Kiesel

### Secrétariat de rédaction

Juliette Cabaço-Roger,  
Julie Lallouët-Geffroy

Avec la participation de :  
Raphaël Baldos

Imprimeur Cloître  
ZA Croas-ar-Nezic  
29 800 Saint-Thonan

Dépôt légal :  
4<sup>e</sup> trimestre 2023  
ISSN: 2800-664X  
Parution septembre 2023



